Informations de base	
2009/2192(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Réglement PE, articles 27, paragraphe 1 et 28, paragraphe 1: remplacement du Président de la Conférence des Présidents des commissions/délégations, interprétation **Subject** 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	